

## Rapport de commission Préavis n° 644/21

Objet :	Modification des statuts de l'ACRG		
Date et heures de la séance :	1 juin 2021	Début : 18h30	Fin : 18h55
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	Christian Maillefer		
Membres de la commission présents :	Denis Villars, Nicole Helfer, Michel Emmel, Daniel Trolliet		
Membre(s) de la commission absent(s) :	-		
Représentant-e(s) de la Municipalité :	Christine Leu Métille		

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Tout d'abord, la Commission remercie Mme Leu Métille, pour sa disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Le préavis expose bien les modifications apportées aux statuts de l'ACRG (Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson), la commission ne voit pas de problème particulier dans ces modifications.

Il est toutefois important de comprendre la démarche de validation des statuts, comme expliqué dans le préavis, nous nous trouvons à la fin d'une longue partie de Ping-pong entre le comité de l'association, les 17 municipalités, les 17 commissions ad hoc et la juriste qui accompagne le projet.

Les statuts ont été validés le 28 avril dernier par le conseil intercommunal et il est maintenant soumis aux 17 conseils généraux ou communaux pour approbation. Si l'un des conseils venait à ne pas valider les statuts ou plus simplement à l'amender l'ensemble de la démarche devrait recommencer à zéro.

Les principaux avantages de ces nouveaux statuts sont ; un dépoussiérage général du texte, la clarification de certains points mineurs et surtout l'augmentation du plafond d'endettement de l'association à 20 millions de francs.

Cette augmentation va permettre d'engager les travaux dont notre réseau d'eau a besoin notamment la mise en conformité et réfection du réservoir d'eau potable de Berné-Nau.

Les membres de la Commission, à l'unanimité, vous recommandent d'accepter la modification des statuts selon les éléments décrits dans le présents préavis en prenant l'arrêté suivant: le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article1: d'adopter les statuts révisés de l'ACRG conformément à la décision de son Conseil intercommunal du 28 avril 2021;

Article2: l'entrée en vigueur de la modification des statuts dès son approbation par le Conseil d'Etat.